

## 🟡 L'actualité des projets du CISIRH 🟡

### [réglementaire] Dernière version du guide d'accompagnement à la réforme de la haute fonction publique et sa traduction dans les SIRH

Dernière version (mars 2023) du guide d'accompagnement à la réforme de la haute fonction publique et sa traduction dans les SIRH.

Le guide réalisé par le bureau de l'analyse réglementaire et des référentiels interministériels (BARRI) du CISIRH en collaboration avec la DGAFP, qui vise à accompagner les gestionnaires RH dans le reclassement des agents concernés a fait l'objet d'une actualité réglementaire, notamment :

- l'ajout de la doctrine de la DGAFP relative à la mise en œuvre des reclassements et classements lorsqu'une discordance se présente entre le grade de reclassement dans le corps et le grade de classement dans l'emploi.
- la prise en compte de l'article 3-2 du décret modificatif n° 2023-56 qui précise que, quelle que soit la date du droit d'option, la date de référence retenue pour le reclassement est le 01/01/2023.

Vous pouvez le consulter sur [PISSARHO](#) ou sur [OSMOSE](#)

### [Dématérialisation] Optimisation de l'application Estève – fonctionnalité statistiques à la demande

Dans la continuité des travaux d'optimisation de l'application Estève, outil de dématérialisation des évaluations professionnelles, l'équipe a développé une nouvelle ergonomie de l'affichage des statistiques qui permet d'améliorer les performances de la page « campagne ».

Cette fonctionnalité sera accessible aux pilotes national de campagne (PNC), aux responsables local de campagne (RLC), aux bureaux RH de proximité (BRHP), aux bureaux RH de proximité consultatifs (BRHPC), aux N+1 et N+2.

Par ailleurs, un redimensionnement du bloc « Détails de la campagne » a lui aussi été effectué.

Cette évolution s'inspire des pratiques d'éco-conception du CISIRH qui visent à réduire l'empreinte numérique des applications informatiques.

Afin d'accompagner les utilisateurs, l'équipe Estève a conçu une brochure pour expliquer ces nouvelles évolutions. [Découvrez-la sur la communauté ESTEVE OSMOSE!](#)

### [réglementaire] actualisation du guide sur le supplément familial de traitement (SFT)

Suite à l'atelier du 15 juin 2021, le BARRI a construit un guide méthodologique qui aborde les modalités de mise en œuvre, d'attribution, de gestion et de versement du SFT.

Ce guide a été mis à jour de la réglementation en vigueur et complété d'un volet opérationnel métier RH et SIRH. Il se veut plus didactique à travers la présentation de situations que les services RH pourraient rencontrer, de conseils pratiques, de tableaux de synthèse, etc.

En plus de ce guide, le BARRI a actualisé son simulateur permettant de répondre aux cas de gestion complexe d'attribution du SFT. Il est disponible dans la boîte à outils du CISIRH.

Le fruit de ces travaux sera présenté à nos partenaires lors du prochain atelier de présentation de l'actualisation du guide SFT qui se tiendra au cours du mois de juin 2023.

### L'actualité des projets du CISIRH

#### [Evolution] Livraison du palier 22 dans notre SIRH RenoIRH

RenoIRH, notre SIRH interministériel, vient de livrer en production le palier 22. Ce palier propose de multiples améliorations et évolutions aux partenaires dans différents domaines fonctionnels : le dossier individuel de l'agent, la préliquidation, l'organisation, la formation, les décisions et les alertes.

L'évolution majeure concerne la refonte du module télétravail, pour une meilleure prise en compte des éléments prévus par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020.

Le pôle conduite du changement a enrichi l'offre d'accompagnement RenoIRH pour prendre en compte ces nouveautés avec la création de supports de communication dédiés à ce palier et la mise à jour de la documentation existante permettant aux MSIRH de chaque partenaire d'accompagner les utilisateurs dans ces changements. Les maquettes de formation impactées ont elles aussi été revues.

[Découvrez la brochure présentant les principales évolutions \(avant/après\) et leurs apports sur OSMOSE.](#)

#### [Accessibilité] Nouveau schéma pluriannuel d'accessibilité du CISIRH

Aurélien Louche, notre référent accessibilité, a élaboré en lien avec les projets le nouveau schéma pluriannuel de mise en accessibilité du CISIRH pour la période 2023-2025.

Ce document obligatoire retrace les actions mises en place pour améliorer les taux d'accessibilité de nos applications.

A ce jour, 12 projets ont été évalués et leurs plans d'actions sont détaillés dans le schéma pluriannuel d'accessibilité :

- le self mobile
- SICD Néo / Vinci
- Le portail d'authentification unique (Web)
- Le portail d'authentification unique (RIE)
- Estève
- CTDSN
- Espace DSN
- SICARDI
- CISIRH Messenger
- Chatbot Rebecca
- GRECO
- Boîte à outils du CISIRH

A terme, tous les projets du CISIRH seront évalués et intégreront le schéma pluriannuel d'accessibilité.

Ce schéma est consultable sur toutes nos applications dans la page accessibilité qui lui est dédiée .

